

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Quarante-Huitième Session Ordinaire du 19 au 23 Mai 1988 à Addis-Abéba, Ethiopie.

Conscient du fait que l'Organisation de l'Unité Africaine fête en ce moment même son Vingt-Cinquième Anniversaire ;

Conscient également du fait que le Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique célèbre lui aussi son Vingt-Cinquième Anniversaire ;

Prenant acte du rapport du Secrétaire Général sur la situation en Afrique Australe et de celui de la Cinquantième Session Ordinaire du Comité de Coordination de l'OUA pour la Libération de l'Afrique ;

Prenant en outre acte du rapport de la Cinquième Session du Comité de Coordination de l'OUA pour la Libération de l'Afrique sur les arriérés de contribution au Fonds Spécial ;

Rappelant les dispositions de l'Article III de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine affirmant le dévouement sans réserve des Etats Membres à la cause de l'émancipation totale des territoires africains non encore indépendants ;

Déterminé à éradiquer l'Apartheid et le colonialisme en Afrique du Sud et en Namibie ;

Prenant acte du rapport de synthèse de la Mission Ministérielle de l'OUA à Washington D.C. chargée de sensibiliser le Congrès des Etats-Unis à l'ingérence américaine dans les affaires intérieures de la République Populaire d'Angola ;

Ayant à l'esprit les négociations qui se déroulent actuellement entre la République Populaire d'Angola, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud et Cuba en vue du réglément des problèmes de l'Afrique Australe

en général et en particulier de la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) sur l'indépendance de la Namibie, du retrait des troupes Sud-Africaines de certaines parties du Sud de l'Angola et de l'arrêt du soutien militaire logistique et financier des Etats-Unis aux bandits armés de l'UNITA à la solde de Prétoria.

Ayant pris connaissance du rapport du Département d'Etat des Etats-Unis sur le massacre d'environ 100.000 personnes au Mozambique par les bandits armés à la solde de l'Afrique du Sud raciste :

1. **REND HOMMAGE** aux Etats de la Ligne de Front et les pays voisins pour les énormes sacrifices qu'ils consentent en vue de la Libération de la Namibie et de l'Afrique du Sud en dépit de la situation économique précaire qui prévaut dans cette région,

2. **FELICITE** le Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique pour la détermination et pour le rôle d'avant-garde constructif qu'il continue de jouer dans la libération du continent africain

3. **EXPRIME** ses remerciements au Secrétaire Exécutif du Comité de Libération et à ses collaborateurs pour leur dévouement et leur contribution au succès de la lutte armée contre le colonialisme et le gouvernement raciste blanc en Afrique du Sud.

4. **EXHORTE** les Etats Membres qui ont des arriérés de contribution au titre du Fonds Spécial du Comité de Libération à s'en acquitter de toute urgence dans les deux années à venir en vue de permettre aux Mouvements de Libération Nationale d'intensifier la lutte armée en Namibie et en Afrique du Sud.

5. **REAFFIRME** sa solidarité totale avec les Etats de la Ligne de Front et les Etats voisins pour sortir de la dépendance économique de l'Afrique du Sud et de soutenir les mouvements de libération nationale.

6. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA d'entrer en contact avec le Groupe Africain à l'ONU en vue d'examiner la possibilité de tenir une réunion ministérielle du Conseil de Sécurité consacrée à l'évolution de la situation en Afrique Australe.

7. INVITE par ailleurs le Conseil de Sécurité des Nations Unies à assumer ses responsabilités conformément aux dispositions du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies et à imposer des sanctions économiques globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud.
8. FELICITE le Comité Spécial des Nations Unies contre l'Apartheid et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue d'éradiquer l'Apartheid en Afrique du Sud et de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par le régime de Prétoria respectivement et leur LANCE un appel pour qu'ils intensifient leurs efforts.
9. LANCE UN APPEL aux Etats Membres pour qu'ils accroissent leur assistance aux Etats de la Ligne de Front et les Etats voisins en contribuant notamment au Fonds AFRICA du Mouvement des Pays Non-Alignés.
10. INVITE les Etats Membres à suivre les exemples de la Tanzanie et du Zimbabwe et à entamer des consultations bilatérales avec les Etats de la Ligne de Front en vue de déterminer la nature de l'assistance en matière de sécurité dont ils ont besoin pour renforcer leur capacité de défense.
11. INVITE en outre les Etats Membres qui n'ont pas créé d'organisations Anti-Apartheid à le faire et demande au Secrétaire Général de convoquer au plus tôt une réunion de ces organisations.
12. APPROUVE les initiatives du Gouvernement de la République Populaire d'Angola et du Mozambique visant à restaurer la paix et la sécurité en Afrique Australe.
13. LANCE UN APPEL à l'Administration Reagan pour qu'elle use de son influence auprès de Prétoria en vue d'assurer la mise en oeuvre immédiate des résolutions 602 de 1987 et 435 de 1978 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

14. SE FELICITE de la mission ministérielle utile et opportune qui s'est rendue à Washington D.C. et approuve pleinement sa recommandation sur la nécessité de créer un bureau de l'OUA à Washington D.C. pour mieux présenter les problèmes qui préoccupent l'Afrique, coordonner les activités du Groupe Africain et entretenir des contacts étroits avec le Mouvement Anti-Apartheid et les "Amis de l'Afrique" aux Etats-Unis (Réserves du Zimbabwe).

15. DEMANDE au Secrétaire Général d'élaborer une étude sur les obligations et les responsabilités objectives du Bureau de l'OUA à Washington D.C. et de soumettre à la prochaine session du Conseil des Ministres un rapport sur les résultats de cette étude et les incidences financières de l'ouverture d'un tel bureau.

16. SE FELICITE du rapport du Département d'Etat des Etats-Unis sur les bandits à la solde du régime de Prétoria et LANCE un appel au Gouvernement Américain pour qu'il apporte l'assistance nécessaire en matière de sécurité à la République Populaire du Mozambique afin de lui permettre de mieux défendre sa population contre ces bandits.

17. REAFFIRME sa détermination à éradiquer le colonialisme et l'Apartheid et LANCE un appel à la Communauté Internationale pour qu'elle continue à accroître son assistance à la lutte pour l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique Australe, et pour la liberté, l'indépendance et l'égalité des races en Namibie et en Afrique du Sud.

.../...